

→ OBJECTIFS

Aider les demandeurs d'emplois à bien préparer leur projet de création ou de reprise d'entreprise grâce au partenariat établi avec l'APCE (Agence Pour la Création d'Entreprises) qui permet d'obtenir des informations fiables, précises et accessibles dans chaque Agence Locale pour l'Emploi (ALE).

→ BENEFICIAIRES

Demandeurs d'emplois inscrits à l'ANPE.

→ ACTIVITES / ACTIONS MENEES

Chaque Agence Locale pour l'Emploi dispose de différents documents sur la création d'entreprise tels que:

- > le Guide pour Agir "Comment s'imaginer créateur d'entreprise",
- > le Kit de documentation de l'APCE comprenant le guide "Créer ou Reprendre", 6 dossiers thématiques sur différents secteurs d'activité, 2 cahiers techniques et des fiches info de l'APCE ("les principales aides financières" ...).

Le site internet de l'ANPE (www.anpe.fr) donne la possibilité de consulter des offres de reprise d'entreprise et permet par un lien direct d'accéder à celui de l'APCE qui donne des informations sur la création d'entreprise.

En outre, un conseiller peut vous aider à élaborer votre projet de création ou de reprise grâce à des ateliers de travail gratuits dont le thème porte sur la création d'entreprise. Si nécessaire, et lorsque votre projet est plus avancé, votre conseiller peut vous prescrire une Evaluation Préalable à la Création ou Reprise d'Entreprise (**EPCE**, cf. fiche correspondante) qui permettra avec les conseils d'un expert de déterminer les points forts et points faibles de votre projet.

Par ailleurs, les conseillers ANPE peuvent vous conseiller une fois que vous avez créé votre entreprise sur les différents dispositifs d'aide à l'embauche et vous aider à choisir celui le plus adapté à la situation de votre entreprise.

CONTACTS

Votre Agence Locale pour l'Emploi (ALE)

Pour connaître son adresse, voir page suivante ou pour toute information sur les services de l'ANPE :

 www.anpe.fr